



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230330-20230330\_D0010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 30 Mars 2023

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	14
Présents	9
Votants	11
Pouvoirs	2

Date de convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 23 mars 2023

Le trente mars deux mil vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

**Etaient présents** : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Françoise WEINEL ; Benoît COUTANT ; Mathieu GAULTIER ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERRISSON rejoint la séance à 21h05.

**Absents excusés** : Virginie MOREAU ; Sébastien BOUZINARD ; Laëtitia MOREAU ; Éric DEBEFFE ; Laurent MALEVAL

**Pouvoirs** : Laurent MALEVAL (pouvoir à Alain RESPLANDY-BERNARD) ; Laëtitia MOREAU (pouvoir à Aurélien HERRISSON)

**Modalités de vote** : Scrutin ordinaire

**M. Dominique MANCEAU**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

### **Délibération n°20230330\_D0010**

#### **Objet : Convention Fourrière**

**Vu** les articles L211-11 et L211-24 et suivants du code rural et de la pêche maritime,

**Considérant** que la commune a l'obligation d'avoir une fourrière ou de conclure une convention avec une fourrière,

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal** décide :

- De conclure une convention de fourrière animale avec la Ville du Mans pour l'année 2023.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTION</b>	0	<b>POUR</b>	11
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **31/03/2023**

Publication par voie électronique le **31/03/2023**

Le Maire,  
Monique GAULTIER



Le secrétaire de séance,  
Dominique MANCEAU